

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2018

1. **La séance a été ouverte** à 8 h 30 en absence de public et des conseillers Claude Frappier, Mario Lessard et Laurence Requilé.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter le règlement no. 267 sur la gestion contractuelle.**
3. Il a été résolu à l'unanimité de **remplacer trois ponceaux sur la rue Brodeur, côté est**, en régie avec le concours des entrepreneurs locaux, et d'acquérir de *Aqua Q* un ponceau de 600 mm au coût de 5 854 \$ et de *Béton Vibré*, un ponceau de 1500 mm au coût de 20 723 \$.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à transmettre au ministère des Affaires municipales **la documentation requise à l'utilisation de notre taxe d'accise pour le prolongement des services au Lac-Bergeron**, au niveau du système de pompage et de la conduite de refoulement.
5. Par vote unanime, **la séance a été levée** à 8 h 50.